



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2014-2015

CG/pk

P.V. FI 11

Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2014

Ordre du jour :

1. 6720 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2015
- Rapporteur: Monsieur Franz Fayot
- 6721 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2014 à 2018
- Rapporteur: Monsieur Franz Fayot
- Présentation de l'avis de la Cour des comptes
2. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 3 et 7 novembre 2014
3. Divers

*

Présents : M. Guy Arendt, M. Eugène Berger, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Gast Gibéryen, M. Henri Kox, Mme Viviane Loschetter, M. Laurent Mosar, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler, M. Michel Wolter

M. Marc Gengler, Président de la Cour des Comptes
M. Patrick Graffé, Vice-Président de la Cour des Comptes
Mme Caroline Guezennec, Administration parlementaire

*

Présidence : M. Eugène Berger, Président de la Commission

*

1. **6720** **Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2015**
- 6721** **Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2014 à 2018**

Messieurs le Président et le Vice-président de la Cour des comptes procèdent à la présentation de l'avis de la Cour des comptes (doc. parl. n°6720³ et 6721⁶).

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- La Cour des comptes rappelle que l'une de ses missions consiste à informer sur les problèmes qui pourront éventuellement être rencontrés à l'avenir en matière d'équilibre budgétaire, mais qu'il ne lui appartient pas de livrer des solutions ou remèdes qui, eux, doivent découler de décisions prises au niveau politique.
- Un membre du groupe politique CSV constate que des chiffres sont avancés en matière d'économies réalisées par le biais des mesures du « Zukunftspak », mais pas au sujet des dépenses supplémentaires qui peuvent en découler.

(Note de la secrétaire : Il s'est avéré a posteriori qu'un paragraphe de l'avis de la Cour des comptes était basé sur des chiffres erronés. Pour cette raison, le paragraphe commençant et finissant par les extraits suivants, figurant à la page 62 de l'avis, a été biffé: « S'il est vrai que ...de 15 à 17%. ».)

2. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 3 et 7 novembre 2014

Les projets de procès-verbal sont adoptés.

3. Divers

- Le Président présente le planning des prochaines réunions. (Note de la secrétaire : ce planning a été complètement chamboulé par la suite en raison des négociations entre le gouvernement et les organisations syndicales.)
- Un membre de l'opposition constate que le média « Paperjam » du jour-même dispose du texte du projet de règlement grand-ducal modifiant la procédure des décisions anticipées (« rulings »), ainsi que de la fiche financière y relative. Plusieurs membres de la Commission signalent que le projet de règlement grand-ducal en question a été distribué au cours de la réunion du 14 novembre 2014 (il a d'ailleurs été annexé au procès-verbal de cette réunion). Le montant de 3,75 millions d'euros de nouvelles recettes issues des nouvelles taxes introduites par ce biais figure dans les documents parlementaires 6720 et 6721 (voir mesure 54 du ministère des Finances). (Note de la secrétaire : la fiche financière a été transmise par email aux membres de la commission le 22 novembre 2014.)
- Le Président constate qu'au cours des dernières semaines une partie des informations divulguées au cours de réunions de la Commission ont été immédiatement diffusées à l'extérieur et se sont rapidement retrouvées dans les médias. Ce constat concerne malheureusement aussi les discussions qui ont eu lieu à huis clos. Le Ministre des Finances s'en est d'ailleurs plaint auprès du Président de la Chambre des Députés. Il a fait remarquer que l'invocation du huis clos semblait inutile et que ces pratiques pourraient l'empêcher de révéler des informations confidentielles à l'avenir.

Les membres de la Commission s'accordent pour déplorer ces révélations systématiques.

Le Président prie les membres de la Commission de respecter la confidentialité de certaines informations sensibles lorsqu'elle est invoquée.

Un membre de la Commission conclut que le Président a abordé ce sujet au cours d'une réunion de la Conférence des Présidents où il a été décidé de consacrer du temps à l'élaboration d'un ensemble de règles à ce sujet.

- Le Président de la Commission revient à une demande informelle provenant de la Commission des Finances du Bundestag concernant la possibilité de la tenue d'une vidéoconférence entre les deux commissions parlementaires (sujet déjà évoqué au cours de la réunion du 11 novembre 2014). Les membres de la Commission ne s'opposent pas à la tenue d'une telle vidéoconférence.

Luxembourg, le 9 janvier 2015

La secrétaire,
Caroline Guezennec

Le Président,
Eugène Berger